

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 7 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 31 octobre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

**Secrétaire de séance** : Madame Patricia GIELLY

**Nombre de conseillers titulaires en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 68

**Etaient présents : 52 (dont 6 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE – Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN – Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Christelle RUYSSCHAERT – Marie-Noëlle ARMAND (suppléante) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER – Gérard NELH (suppléant)

**Etaient absents ou excusés : 35**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

**Excusés ayant donné pouvoir : 16**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - José FERNANDES a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Philippe CAHN a donné pouvoir à Claude BAS - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Christian TEULADE a donné pouvoir à Christian CARRERE - Alain LABROT - a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

**Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication -  
Mutualisation**

Rapporteur : Nadia MACIPE

**Finances**

**176-2023 Complément d'information aux délibérations n° 90-2017 et 128-2017  
relatives à la modernisation du recouvrement des produits des services :  
frais « PayFIP Régies » et frais divers**

**Vu** la délibération n° 90-2017 du 11 avril 2017 relative à la modernisation du recouvrement des produits des services ;

**Vu** la délibération n° 128-2017 du 4 juillet 2017, complément d'information à la délibération n° 90-2017 ;

**Vu** la délibération n° 111-2019 du 2 juillet 2019 approuvant les tarifs pour l'ALSH « Les Guards » ;

**Considérant** qu'il est important de préciser que la modalité pratique « PayFIP Régies », remplaçant le « TIPI Régie », entraîne des coûts liés à des commissionnements basés sur un pourcentage de chaque transaction à imputer sur le budget fonctionnement au chapitre 011 pour l'ensemble des régies suivantes :

- Régie de recette et d'avance de ALSH Les Guards
- Régie de recette et d'avance de ALSH Les Petits Bouts
- Régie de recette et d'avance de ALSH Les Petits Loups
- Régie de recette et d'avance de ALSH Accueil de Jeunes – Planète Jeunes
- Régie de recette de la Crèche Les Petits Lutins
- Régie de recette de la Crèche Côté Soleil
- Régie de recette de la Micro-crèche

**Considérant** qu'il est important de préciser que les modalités pratiques « Chèque CRSESU » et « Chèque ANCV » entraînent des coûts à imputer sur le budget fonctionnement au chapitre 011 pour l'ensemble des régies suivantes :

- Régie de recette et d'avance de ALSH Les Guards
- Régie de recette et d'avance de ALSH Les Petits Bouts
- Régie de recette et d'avance de ALSH Les Petits Loups
- Régie de recette et d'avance de ALSH Accueil de Jeunes – Planète Jeunes

Ces dispositions s'appliqueront à toutes les régies créées par la Communauté de communes pour l'exercice de ses compétences actuelles et à venir.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** l'actualisation des délibérations sus visées autorisant la prise en charge du coût du service comme précisé ci-dessus ;

**D'AUTORISER** la dépense correspondante au compte 627 du budget Principal ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 17/11/2023

Mise en ligne le : 21/11/2023

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE

